

Dispositif d'aide à la scolarité et à l'insertion professionnelle

QUOI?

C'est innovant!

Ce parcours individualisé s'adresse aux jeunes scolarisés au collège à partir de 14 ans, susceptibles de décrocher en cours d'année. Il a pour objectif d'éviter l'absentéisme chronique et/ou les incidents graves en proposant un accompagnement spécifique via une immersion longue en milieu professionnel.

Il s'établit sur la base d'un contrat entre le jeune, sa famille et le chef d'établissement fixant des objectifs et des échéances sur lesquels les parties s'engagent. Il associe forcément des entreprises pour des périodes d'observation en milieu professionnel d'une durée cumulée pouvant dépasser un mois sur l'année (dans ce cadre, une convention de stage doit être signée chaque semaine et une visite sur le lieu de stage doit être prévue, un bilan est effectué à la fin de chaque période de stage). Il peut associer aussi des partenaires institutionnels (DPJEP, Maison de la famille...). Le parcours fonctionne sur la base du tutorat avec un référent chargé d'effectuer la liaison entre les intervenants internes et/ou externes à l'Éducation nationale dans la perspective de trouver une solution de poursuite de formation pour le jeune. Le référent assure le suivi du jeune. L'accord des parents ou du responsable légal est nécessaire et doit être formalisé sur le document.

Il peut être mis en œuvre à tout moment de l'année. Ce projet vise à permettre aux jeunes susceptibles de décrocher de retrouver la motivation nécessaire au raccrochage et à la poursuite d'un parcours qualifiant.

Thème

Projet de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

Dispositifs

Regroupement de 7 heures d'enseignements chaque semaine A avec l'équipe pédagogique du collège.

Matières

- Français;
- Mathématiques;
- construction du projet professionnel.

Compétences

En lien avec le projet d'établissement :

- **Ambition 1 - Considérer la diversité du public pour un collège de la réussite pour tous**
 - ◇ Aider les élèves à construire un parcours scolaire réussi (prise en compte des diversités, orientation);
 - ◇ Présenter des stratégies d'apprentissage permettant de valoriser l'autonomie, le goût de l'effort, la progression de chacun (tutorat, accompagnement personnalisé);
- **Ambition 2 - Nourrir un climat serein au service de l'épanouissement de l'élève**
 - ◇ Développer une pédagogie favorisant le bien-être de l'élève au sein de la classe (pédagogie, stratégie, élève acteur, réussite, bienveillance).

Dispositif d'aide à la scolarité et à l'insertion professionnelle

QUI?

L'équipe

- Équipe de direction (directeur, directrice adjointe, directeur adjoint en charge de la Segpa)
- La vie scolaire
- L'infirmière
- L'éducatrice absentéisme
- L'assistante sociale

Les partenaires

- Les entreprises
- Les responsables légaux
- Les élèves
- Éventuellement les partenaires institutionnels (DPJEP, Maison de la famille...)

Participants

Nombre d'académies	1
Nombre d'établissements	1
Nombre de classes	Selon le besoin
Nombre d'élèves	Selon le besoin, jusqu'à 6 maximum
Nombre d'enseignants	4 enseignants
Nombre de partenaires autres	Selon le besoin

OÙ?

C'est innovant!

- **Semaine A** : regroupements au collège le mardi (toute la journée) et le vendredi (le matin). Le reste du temps l'élève est en entreprise.
- **Semaine B** : l'élève est en entreprise selon les horaires de la convention.

Régulièrement, les professeurs se déplacent sur le lieu de stage et font un bilan avec le tuteur de stage et le jeune.

Problème

Ce parcours individualisé s'adresse aux jeunes scolarisés au collège à partir de 14 ans, susceptibles de décrocher en cours d'année. Il a pour objectif d'éviter l'absentéisme chronique et/ou les incidents graves en proposant un accompagnement spécifique via une immersion longue en milieu professionnel.

POURQUOI?

Calendrier

18 semaines, du 20 juin 2022 au 2 décembre 2022.

QUAND?

Dispositif d'aide à la scolarité et à l'insertion professionnelle

COMMENT ?

Mise en oeuvre

2 enseignants spécialisés et une enseignante collègue. 7h / quinzaine d'enseignement devant élève + 1 heure de suivi (bilan réalisé sur le lieu de stage).

Moyens

- Moyens humains : 3 enseignants.
- Moyens financiers : 180 HSE sur la base de 5 élèves concernés sur l'équivalent de 12 semaines pour l'année.

Méthode

- Auto-évaluation par l'équipe pédagogique ;
- Évaluation interne à l'éducation nationale ;
- Autre évaluation (associations, consultants...).

Évolution

L'évaluation de l'élève est adaptée. L'objectif est la valorisation des réussites et la remobilisation autour d'un projet professionnel mais aussi d'apprentissages d'un niveau de complexité accessible à l'élève. Des bilans réguliers (un par période) sont proposés à l'élève et sa famille.

À retenir

Un retour progressif vers une scolarité ordinaire peut s'envisager dès que l'élève fait état de sa motivation. L'élève se présente aux tests d'entrée du Centre de Formation des Apprentis de Nouvelle-Calédonie en fin d'année de troisième.

BILAN

ET APRÈS ?